



IYALY SRL VIA POLA 23, 20124 MILANO (MI) [WWW.IYALY.COM](http://WWW.IYALY.COM)

---

## FICHE TECHNIQUE rev.2.00

### NOM DU PRODUIT:

#### ANTIOXIDANT

Avec SuperOx-D, acide hyaluronique et vitamines A, C et D3

### FORMAT:

30 gélules de 500 mg

### SHELF LIFE:

36 MOIS

### CODE DE L'ARTICLE

INT004

MADE IN ITALY

---



### DESCRIPTION DU PRODUIT :

Ambroslyaly Antioxidant est un complément alimentaire qui lutte contre les dommages oxydatifs et favorise la santé générale. La superoxyde dismutase extraite de la carotte neutralise les radicaux libres et protège les cellules. L'acide hyaluronique maintient l'hydratation et l'élasticité de la peau et des articulations. Les vitamines A, C et D3, ainsi que le cuivre, soutiennent la vue, le système immunitaire et la peau. Idéal pour protéger l'organisme des radicaux libres, maintenir une peau jeune et saine et favoriser le bien-être général.

### INGRÉDIENTS :

Agent de charge : cellulose microcristalline ; gélule végétale (hydroxypropylméthylcellulose), Acérola E.S. tit. 50% en Vitamine C (Malpighia glabra L., fruit), SuperOx-D (Malpighia glabra L., fruit), fruit), SuperOx-D (superoxyde dismutase 11 000 U/g) de carotte (Daucus carota L., racine), hyaluronate de sodium, gluconate de cuivre, bêta-carotène (seule source de vitamine A), anti-agglomérant : dioxyde de silicium ; vitamine D3 (cholécalférol).

### MODE D'EMPLOI :

Il est recommandé de prendre 1 gélule par jour, de préférence entre les repas.

## CONTENU MOYENNE :

CONTENU MOYEN	par dose journalière (*)	VNR (**) (%)
SuperOx-D SOD Superoxyde dismutase	25 mg 275 U*	-
Acérola E.S. Dont vitamine C	80 mg 40 mg	50%
Acide hyaluronique	10 mg	-
Cuivre	1 mg	100%
Bêta-carotène Dont vitamine A	4,8 mg 800 mcg	100%
Vitamine D3	5 mcg	100%

dose journalière (\*) = 1 gélule

U\* = unités enzymatiques

VNR (\*\*): Valeurs nutritionnelles de référence (adultes) selon le règlement de l'UE 1169|2011

## EFFETS PHYSIOLOGIQUES :

Complément alimentaire contenant du SuperOx-D, de la SOD (superoxyde dismutase) de la carotte et de la vitamine C de l'extrait d'acérola qui contribue à la protection des cellules contre le stress oxydatif.

La vitamine A (issue du bêta-carotène) contribue au maintien d'une peau normale et intervient dans le processus de spécialisation cellulaire. En outre, le cuivre contribue à la pigmentation normale de la peau.

## AVERTISSEMENTS :

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à se substituer à une alimentation variée et équilibrée et à un mode de vie sain. Ne pas dépasser la dose journalière recommandée. Tenir hors de portée des enfants de moins de trois ans.

## QUANTITÉ NETTE :

15g e 0.52 oz

## CONDITIONS DE CONSERVATION :

Conserver dans un endroit frais et sec. La date de péremption se réfère au produit dans un emballage non ouvert et correctement stocké.

## DÉCLARATION D'ALLERGÈNES :

IYALY Srl. déclare que, sur la base de la documentation fournie par les fournisseurs, le produit contient/ne contient pas les substances susceptibles de provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement UE n° 1169/2011, conformément au tableau ci-dessous.

ALLERGÈNES	PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT	LES INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU	PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU EN TANT QUE RÉSIDUS ALLERGÈNES D'UN INGRÉDIENT
1. Céréales contenant du gluten, à savoir : blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits dérivés, à l'exception : a) des sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) des maltodextrines à base de blé (*); c) des sirops de glucose à base d'orge; d) des céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de	NO	NO	NO
2. Crustacés et produits à base de crustacés.	NO	NO	NO
3. Œufs et ovoproduits.	NO	NO	NO
4. Poisson et produits de la pêche, à l'exception : a) de la gélatine de poisson utilisée comme support pour des préparations de vitamines ou de caroténoïdes; b) de la gélatine ou de l'isinglass utilisée comme agent de collage dans la bière et le vin.	NO	NO	NO
5. Arachides et produits à base d'arachides.	NO	NO	NO
6. Soja et produits à base de soja, à l'exception : a) de l'huile et de la graisse de soja raffinées (*); b) du mélange naturel de tocophérols (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophérol naturel, du succinate de D-alpha-tocophérol naturel provenant de sources de soja; c) des huiles végétales dérivées de phytostérols et d'esters de phytostérols provenant de sources de soja; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols de l'huile végétale provenant de sources de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit dont ils sont dérivés.	NO	NO	NO
7. Lait et produits laitiers (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole; b) du lactiol.	NO	NO	NO
8. Fruits à coque, à savoir : amandes ( <i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes ( <i>Corylus avellana</i> ), noix ( <i>Juglans regia</i> ), noix de cajou ( <i>Anacardium occidentale</i> ), noix de pécan [ <i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil ( <i>Bertholletia excelsa</i> ), pistaches ( <i>Pistacia vera</i> ), noix de macadamia ou noix du Queensland ( <i>Macadamia ternifolia</i> ), et leurs produits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole	NO	NO	NO
9. Céleri et produits à base de céleri.	NO	NO	NO
10. Moutarde et produits à base de moutarde.	NO	NO	NO
11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame.	NO	NO	NO
12. L'anhydride sulfureux et les sulfites en concentrations supérieures à 10 mg/kg ou à 10 mg/litre en termes de SO <sub>2</sub> ? total doivent être calculés pour les produits tels qu'ils sont proposés, prêts à la consommation ou reconstitués selon les instructions du fabricant.	NO	NO	NO
13. Lupins et produits à base de lupin	NO	NO	NO
14. Mollusques et produits à base de mollusques.	NO	NO	NO